



Pour plus de
CONFORT ET D'AUTONOMIE

CONTACTEZ

- Pour toute demande d'informations, de conseils ou d'orientation vers les services compétents du conseil départemental,
- pour disposer de la liste des artisans chartés près de chez vous,
- pour connaître les dispositifs de soutien financier à la réalisation des travaux.

ADIL 41 au 02 54 42 10 00
adileie41@wanadoo.fr

En partenariat avec



CMA 41
Tél. 02 54 44 65 16



ADIL 41
Tél. 02 54 42 10 00



CAPEB 41
Tél. 02 54 78 50 13



CNISAM
Tél. 05 55 79 40 70



FFB 41
Tél. 02 54 78 12 28

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Hôtel du Département - Place de la République - 41020 Blois Cedex

Tél. 02 54 58 41 41

www.departement41.fr



10/2019 - ©Adobe stock.com



Pour plus de
CONFORT ET D'AUTONOMIE

La charte **MIEUX VIVRE CHEZ SOI,**
avec les professionnels
du bâtiment de Loir-et-Cher



departement41.fr

Engagé depuis plusieurs années dans le "bien-vivre" à domicile, le conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé, en lien avec la chambre des métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles du bâtiment, la charte **MIEUX VIVRE CHEZ SOI** POUR AMÉLIORER L'HABITAT ET FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

→ POURQUOI ?

Nombreuses sont les **personnes âgées et/ou en situation de handicap qui souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible.**

Une des réponses à ce désir légitime est l'adaptation et l'amélioration du logement en équipements spécifiques pour davantage de confort et d'autonomie.

Le conseil départemental, la chambre des métiers et de l'artisanat et l'ensemble des partenaires ont souhaité coordonner leurs actions autour de cette question en créant la charte "**Mieux vivre chez soi**" qui référence les **artisans loir-et-chériens spécialisés dans ce domaine.**

Objectif : mieux accompagner les personnes concernées dans cette démarche et valoriser les compétences des artisans de Loir-et-Cher.

→ POUR QUI ?

Cette charte est à destination de **toutes les personnes âgées, personnes handicapées, personnes en perte d'autonomie** suite à un accident de la vie, qu'elles soient locataires ou propriétaires en Loir-et-Cher.

Côté artisans, sont concernés tous les artisans de Loir-et-Cher **formés aux techniques spécifiques de l'adaptation du logement (Pro de l'accessibilité et Handibat).**



■ ■ ■ Pour plus de
CONFORT ET D'AUTONOMIE

→ QUOI ?

Une écoute attentive avec une **approche globale des besoins d'amélioration du logement** pour bien vivre chez soi.

Une anticipation de perte d'autonomie, qu'elle soit temporaire ou définitive.

Un accompagnement simplifié dans les démarches administratives en lien avec l'agence départementale d'information sur le logement du Loir-et-Cher (ADIL 41).

La garantie de faire appel à un **professionnel reconnu, engagé et formé à la perte d'autonomie et au handicap.**

L'engagement d'une qualité de service.

→ QUAND ?

Depuis 2017, **près de 30 artisans** sont engagés dans cette démarche "Mieux vivre chez soi".

Retrouvez la liste des artisans labellisés et engagés près de chez vous sur departement41.fr ou cma41.fr